



# Canton de Pont-de-l'Arche. La carte scolaire enfin révisée

Le Département et l'inspection académique ont validé une nouvelle carte scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Les collégiens de Criquebeuf-sur-Seine et des Damps pourront enfin rejoindre le collège de Pont-de-l'Arche.

Élus locaux, parents d'élèves et collégiens l'attendaient tous : la carte scolaire a enfin été révisée. Après diverses réunions de travail, les élus de la majorité du Département ont accepté de revoir la carte scolaire, notamment sur le canton de Pont-de-l'Arche où les élèves de Criquebeuf-sur-Seine et des Damps étaient scolarisés au collège de Val-de-Reuil au nom de la « mixité sociale ».

Une décision à laquelle s'opposaient de nombreux élus locaux et notamment les conseillers départementaux du canton de Pont-de-l'Arche, Arnaud Levitre (PC) et Maryannick Deshayes (SE), mettant en avant la dépense énergétique des transports, la pollution engendrée ainsi que les conséquences sur les activités périscolaires : à cause du temps de transport, de nombreux collégiens ne pouvaient exercer une pratique sportive ou artistique après les cours. Les élus arguaient une autre conséquence de cette carte scolaire, et non des moindres en termes de service public : la fuite des collégiens du public vers les établissements privés pour se rapprocher de leur domicile.

Dès la rentrée prochaine, les élèves des Damps et de Criquebeuf-sur-Seine pourront rejoindre à nouveau le collège de Pont-de-l'Arche.

« Une priorité de mandat »

Le maire de Criquebeuf-sur-Seine, Jérémy Thirez a accueilli la nouvelle avec satisfaction, remerciant les élus et le député Bruno Questel de leur appui : « **Je me réjouis de ce retour des collégiens de Criquebeuf au collège de Pont-de-l'Arche. C'est une décision de bon sens. Réviser cette carte scolaire était une priorité de mandat. On ne peut pas tout accepter au nom de la mixité sociale. J'ai rencontré Bruno Questel, le député de la 4e circonscription, et Sébastien Lecornu, le président du Département, pour ce juste retour des choses** ». Dans la commune, le maire assure que l'ancienne carte scolaire était vécue comme « **une punition** ». Aujourd'hui, l'école de Criquebeuf-sur-Seine compte 26 élèves en classe de CM2, ceux-ci seront affectés au collège de Pont-de-l'Arche à la rentrée.

« Les enfants sont à 200 mètres du collège »

Dans la commune des Damps, le maire René Dufour, se réjouit aussi de cette raisonnable décision : « **Je n'ai cessé de me mobiliser contre cette carte scolaire. La motivation d'envoyer les collégiens des Damps à Val-de-Reuil était la mixité sociale mais il y en a déjà au collège de Pont-de-l'Arche qui accueille plus de 500 élèves. J'ai reçu un courrier de Sébastien Lecornu, le président du Département, m'annonçant que la carte scolaire avait été réétudiée et que les collégiens des Damps iraient dès la rentrée au collège de Pont-de-l'Arche. Cette décision a été motivée par la proximité. Les enfants sont à 200 mètres du collège, ils n'ont qu'à traverser la route, ils ne feront plus 5 kilomètres pour se rendre au collège le matin** ». René Dufour précise « **n'avoir rien contre le collège de Val-de-Reuil, bien au contraire. C'est un établissement d'excellence qui est très bien équipé** ». Le maire a averti les familles des collégiens des Damps, « **ravies de cette décision** ». Une trentaine de collégiens rejoindront le collège de Pont-de-l'Arche à la rentrée.

Les communes de rattachement au collège Hyacinthe Langlois à Pont-de-l'Arche : Val-de-Reuil (école Jean Moulin), Igoville, Alizay, Criquebeuf-sur-Seine, Pont-de-l'Arche, Les Damps, Léry, Poses, Le Manoir (double sectorisation avec le collège de Romilly-sur-Andelle)

B. C.-P.



Une cinquantaine d'élèves de Criquebeuf-sur-Seine et des Damps sont concernés par la nouvelle sectorisation au collège de Pont-de-l'Arche. ©Adobestock